



AUDIENCE À LA DISP : DES CONSTATS PARTAGÉS... IL EST TEMPS D'EN TIRER LES CONSÉQUENCES !

Le 30 juin 2026, le bureau régional du **SNEPAP-FSU Nouvelle-Aquitaine** était reçu en audience par la direction interrégionale.

Justice restaurative, ressources humaines, surpopulation carcérale, contractuels, coordonnateurs socio-culturels, formation, plan « équité et accompagnement » : pendant plusieurs heures, nous avons porté les réalités des terrains et les revendications des personnels.

Et un constat s'impose : sur de nombreux sujets, les difficultés sont connues. Maintenant, il faut agir.

JUSTICE RESTAURATIVE : sortir des guerres de chapelle et faire confiance aux professionnels !

Le **SNEPAP-FSU** a une nouvelle fois interrogé les difficultés d'accès aux formations, la reconnaissance des dispositifs existants et le manque de portage institutionnel de la justice restaurative.

La DISP maintient, à ce stade, son soutien aux préconisations nationales. Elle rappelle également que le développement des actions reste lié aux projets de service et aux priorisations locales. Pour autant elle réaffirme soutenir le développement de tous les dispositifs sans exception.

Pour le **SNEPAP-FSU**, cela ne peut suffire.

La justice restaurative est inscrite dans la loi. Son développement ne peut dépendre uniquement de la sensibilité d'une équipe de direction, de l'engagement sans faille de quelques agents.

Nous avons notamment porté la question du parrainage de désistance, des réseaux professionnels déjà constitués et de la nécessité de permettre aux praticiens d'échanger au niveau régional.

Sur proposition de la DISP, une réunion consacrée au développement et à la portabilité de la justice restaurative en Nouvelle-Aquitaine doit être organisée au 2nd semestre 2026.

Le **SNEPAP-FSU** y sera et fera des propositions en continuant de porter une justice restaurative pluraliste, exigeante, formée, supervisée et soutenue institutionnellement.

RESSOURCES HUMAINES : on ne gère plus la pénurie, on l'organise !

Pénurie de cadres de proximité. Pénurie de CPIP. Pénurie de personnels de surveillance. Pénurie de personnels administratifs. Difficultés de renouvellement des contractuels.

Pendant ce temps, la population détenue augmente : 5900 détenus hébergés en 2023 et 7185 en 2026.

À Limoges, Maison d'arrêt la plus surpeuplée de la Nouvelle Aquitaine, le taux d'occupation atteint 215,48 % (chiffre du 06/07/26).

Et sur notre DISP ? 290 postes vacants chez les personnels de surveillance en 2023. Suite à la dernière promotion, 104 surveillants devraient arriver sur la DISP.

Le **SNEPAP-FSU** s'interroge sur l'absence de chiffre concernant les postes vacants dans le corps des personnels d'insertion et de probation et ceux demandés à la DAGP.

La direction interrégionale reconnaît les difficultés et indique utiliser les différents leviers disponibles : réservistes, apprentis, arbitrages sur les renouvellements de contractuels...

Mais soyons clairs : les rustines ne constituent pas une politique RH.

Quand en 2026 seuls 8 postes de CPIP sont prévus sur la DISP, qui compte 11 SPIP, le problème n'est plus local.

Le **SNEPAP-FSU** revendique un recrutement massif de personnels titulaires dans tous les corps, des organigrammes actualisés à partir de l'activité réelle, prenant en compte la surpopulation carcérale, et des besoins des services, et une programmation pluriannuelle des recrutements.

Toujours plus de détenus : combien de personnels en plus ?

La question reste entière.

SURENCOMBEMENT CARCÉRAL : en accord avec la DISP : le « stop écrou » ne réglerait rien

La DISP ne cache pas l'ampleur de la situation.

Le flux entrant ne diminue pas. Les quantum de peine augmentent. Certains établissements atteignent des niveaux d'occupation insoutenables.

Des échanges sont engagés avec les chefs de cour et les juridictions.

Nous le disons depuis des mois : on ne résoudra pas la surpopulation carcérale en ajoutant des lits, en déplaçant des personnels ou en demandant encore aux agents de tenir.

Le **SNEPAP-FSU** continuera de défendre une politique pénale qui interroge réellement le recours à l'incarcération et la durée des peines, développe les alternatives et donne aux SPIP les moyens d'exercer pleinement leurs missions.

La surpopulation carcérale n'est pas une catastrophe naturelle. Elle est le résultat de choix politiques.

CONTRACTUELS : la précarité n'est pas un mode de gestion !

Contrats de quelques mois. Renouvellements soumis à arbitrage. Revalorisations salariales insuffisantes. Perte de compétences lorsque les agents quittent les services.

La DISP reconnaît les difficultés et indique se battre pour chaque renouvellement dans les zones les plus sinistrées.

Mais le cadre imposé par l'administration centrale demeure profondément insatisfaisant.

Le **SNEPAP-FSU** refuse que des collègues indispensables au fonctionnement des services découvrent tous les quelques mois si l'administration a encore le droit de les employer.

Nous revendiquons des recrutements à hauteur des besoins.

Et lorsque l'administration recourt aux contractuels, elle doit garantir des contrats dignes, une rémunération reconnaissant les diplômes et l'expérience, et de véritables perspectives professionnelles.

COORDONNATEURS SOCIO-CULTURELS : Trop longtemps que cela dure !

Le constat est partagé : épuisement professionnel, arrêts maladie, manque de reconnaissance, intitulé de fonction qui ne correspond plus à la réalité des missions.

Les coordonnateurs socio-culturels gèrent des budgets, construisent des partenariats, développent des projets complexes et participent directement aux parcours de réinsertion, au travail collectif et au développement des habiletés sociales.

Non, ils n'organisent pas des "activités ludiques".

Le **SNEPAP-FSU** revendique depuis des années la reconnaissance statutaire et indemnitaire de ces fonctions et leur juste positionnement au regard des responsabilités exercées.

La DISP indique porter nationalement la question d'une revalorisation et souhaite travailler à une meilleure reconnaissance de ces professionnels.

Nous prenons acte.

Mais après des années de constats, les coordonnateurs attendent désormais des actes.

Nous avons également porté la nécessité de rompre l'isolement des professionnels exerçant des fonctions transversales : coordonnateurs, assistants de service social, MRLV...

Créer des réseaux métiers et des espaces interprofessionnels régionaux doit devenir une priorité.

PLAN « ÉQUITÉ ET ACCOMPAGNEMENT » : attention aux effets inversés !

Nous avons également alerté sur les risques du plan « équité et accompagnement ». Présenté comme un outil d'accompagnement, il peut rapidement être perçu comme une "chasse aux arrêts maladie" ou comme un système distinguant les « bons » des « mauvais » professionnels.

La DISP affirme que tel n'est pas son objectif et indique avoir pris en compte les observations des organisations syndicales.

Le **SNEPAP-FSU** sera particulièrement attentif à sa déclinaison locale.

On ne lutte pas contre l'absentéisme en culpabilisant les agents. On commence par regarder leurs conditions de travail.

LES PERSONNELS N'ONT PAS BESOIN QUE L'ON COMPATISSE. ILS ONT BESOIN DE MOYENS.

Cette audience aura permis des échanges directs et plusieurs constats partagés.

Mais partout, la même question revient : combien de temps encore l'administration pénitentiaire pourra-t-elle fonctionner grâce à l'engagement de personnels à qui l'on demande sans cesse de compenser les manques ?

Le SNEPAP-FSU Nouvelle-Aquitaine continuera de porter les réalités des terrains.

De proposer.

D'alerter.

Et de revendiquer.

Parce que constater la pénurie ne suffit plus.

Il faut désormais la combattre.

LE BUREAU RÉGIONAL
SNEPAP-FSU NOUVELLE-AQUITAINE